

Déclaration liminaire

L'arrêté du 9 janvier 2026 a porté annulation des concours externe et interne pour le recrutement d'ingénieurs d'études sanitaires (IES), ouverts par L'arrêté du 21 novembre 2025.

Pour la deuxième année consécutive, aucun-e IES ne sera recruté-e par la voie du concours.

Cette décision serait motivée par les très faibles remontées de besoins de postes d'IES par les ARS en décembre, remettant en cause l'organisation d'un concours et de l'année de formation à l'EHESP.

Cela est inadmissible : les missions de santé environnementale auxquelles participent les corps de la filière sont essentielles pour préserver la santé des populations.

Le dossier présenté à cette CAP disciplinaire, concernant un T3S, n'est qu'une des conséquences parmi tant d'autres de la politique d'affaiblissement des services de Santé Environnement en ARS ; qui plus est validée par l'inaction du ministère tutelle de ces agences...le ministère de la Santé !

SYNAPSE-UNSA dénonce la politique santé-environnement des ARS et de ce ministère qui laisse :

- Les ARS recruter des contractuels et surtout ne pas faire remonter de besoins de postes de titulaires aux concours, créant un terrain propice aux abus de pouvoir et aux inégalités.
- La DRHM acter la suppression régulière des concours sans gestion prévisionnelle des effectifs.
- L'appauvrissement des effectifs de la filière santé-environnement. Concernant les IES : en 2014, le corps comptait **327 IES**, contre **284 en 2024**, soit **une baisse des effectifs de 13 % en dix ans**.
- La dégradation des statuts de la filière en commençant par le corps des T3S avec le glissement de certaines tâches des T3S vers celles des ingénieurs d'études sanitaires.
- Les blocages de carrière des T3S faisant déjà fonction d'IES ou qui plafonnent depuis plus de 10 ans au dernier échelon sans aucune perspective.



UNSA SANTE COHESION SOCIALE

SYNAPSE-UNSA demande l'application de mesures de sauvegarde de la filière santé-environnement et de perspectives pour les T3S avec :

- **La restauration de concours de recrutement d'IES pour 2026.**
- Le déblocage des carrières des T3S qui plafonnent dans le 3^{ème} grade avec la création d'un échelon terminal spécial.
- Un plan d'évolution de carrière plus attractif et des conditions de promotion de B en A supplémentaires comme le décloisonnement des ratios promus/promouvables.
- **La création d'un examen professionnel d'accès au corps des IES.**
- La reconnaissance des mobilités fonctionnelles à défaut de postes offerts à la promotions interne.

SYNAPSE-UNSA alerte notre ministère qui doit revenir sur cette décision d'annulation, dans l'intérêt des services et des personnels de la filière santé-environnement des ARS et assumer ses responsabilités en s'engageant sur :

- **les valeurs fondamentales de la santé environnementale,**
- **les moyens alloués pour les mettre en œuvre,**
- **la valorisation de carrière des personnels en place.**